

# Licence Club 2018-2019

## Propositions de modifications

Conseil d'administration de la LFP  
Paris, 14 décembre 2017

- Libre
- Interne au Service
- Interne à la LFP
- Confidentielle - Personnelle

Version : V01

P 1



# 1 – Rappel de la procédure

## 2 – Propositions de modifications (2018/2019)





## Rappel – Composition de la Commission Licence Club

Statut	Noms des Membres
<b>Configuration « Examen des dossiers »</b>	
<u>Président</u>	<b>Alain DHEE</b>
<u>Représentant de la FFF</u>	<b>Thomas CAYOL</b>
<u>Expert stades</u>	<b>Raymond CHAPELON</b>
<u>Représentants des acteurs</u>	<b>Sylvain KASTENDEUCH</b>
	<b>Raymond DOMENECH</b>
<u>Expert juridique</u>	<b>Nicolas BLANCHARD</b>
<u>Représentants Ligue 1 Conforama</u>	<b>Vincent PONSOT (Titulaire)</b>
	<b>Alexandre MIALHE (suppléant)</b>
<u>Représentants Domino's Ligue 2</u>	<b>Karim FRADIN (Titulaire)</b>
	<b>Emmanuel DESPLATS (suppléant)</b>
<b>Membres supplémentaires « configuration plénière »</b>	
<u>Membres</u>	<b>Alain DEVESELEER</b>
	<b>Nicolas HOLVECK</b>
	<b>Bruno BELGODERE</b>
	<b>Matthieu BERDAH</b>
	<b>Samuel RUSTEM</b>
	<b>Emmanuel OHRANT</b>
	<b>Olivier TOMINE</b>



## Les travaux sont menés par la Commission Licence Club



- La Commission s'est réunie à 2 reprises pour proposer les modifications présentées ci-après.
- Axes de travail de la Commission Licence Club :
  - Modification des conditions d'application de l'article 6 du règlement Licence Club,
  - Ajustements (modifications, suppressions, insertions) de la grille de critères.
  - Soutien de la DNCG sur la problématique de la suppression du Bonus,

# 1 – Rappel de la procédure

## 2 – Propositions de modifications (2018/2019)





# Synthèse des propositions 2018/2019

- 1. Modification de l'article 6 du règlement Licence Club**
- 2. Poursuite des travaux « pelouse »**
- 3. Poursuite des travaux « centre d'entraînement »**
- 4. Modification de certains critères (modalité d'obtention)**
- 5. Suppression Bonus DNCG**





## **1 - Article 6 règlement Licence Club:**

### **Cas particulier des stades en travaux et des rénovations majeures**

- Différenciation des situations dans lesquelles le club évolue, pendant les travaux :
  - ❖ dans le stade en travaux ou dans son stade en attendant nouveau stade,
  - ❖ dans un stade de repli.
- Stade de repli : Intégration de la jurisprudence FBBP 01 (minimum de 7 matchs joués dans le stade de repli pour prise en compte de celui-ci)
- La notion de rénovation majeure porte a minima sur une tribune complète du stade (toutes les tribunes auparavant)
- Donner à la Commission la possibilité de juger elle-même de la pertinence de faire application des dispositions de l'article 6 au cas par cas
  - ❖ Procédure de demande d'un club
  - ❖ Réponse de la Commission (favorable ou refus motivé)
- Possibilité pour le club de demander à être entendu par la Commission dans le cadre de sa demande d'application de l'article 6





## 2 – Poursuite des aménagements des critères sur les pelouses

- La partie pelouse passe à **910 pts**  
(contre 920 la saison précédente)

N° Critère	Libelle Critère	Cotation critère 17-18	Cotation critère 18-19	Evolution
111	Absence d'une piste ou d'une portion de piste d'athlétisme	100	50	-50
112.1	Présence d'une couche drainante continue	40	40	0
112.2	Sol constitué d'un substrat élaboré	40	60	+20
112.3	Présence d'un système de régulation thermique	80	80	0
112.4	Présence d'une bâche de protection	40	40	0
112.5	Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné	60	60	0
112.6	Traçabilité des intrants (relevé annuel)	50	50	0
112.7	Traçabilité des opérations d'entretien (relevé annuel)	50	50	0
112.8	Existence d'un dispositif de luminothérapie ou d'éclairage photosynthétique de compensation	100	100	0
112.9	Travaux intersaison	60	60	0
112.10	Mesure de la souplesse / dureté	40	40	0
112.11	Connaissance des apports hydriques - présence de compteur volumétrique dédié à l'arrosage de la surface de jeu	40	20	-20
112.12	Existence d'un abonnement météo ou d'une station météo in situ	40	30	-10
112.13	Note obtenue au championnat de France des pelouses (souhait d'avoir une cotation à 200 pts).	180	200	+20
Nouveau critère	Présence d'un système de monitoring des paramètres climatiques et du sol	0	30	+30



### 3 – Poursuite des travaux « centre d'entraînement »

2650 pts

N° Critere	Libelle Critere	Cotation critère 17-18	Cotation critère 18-19	Evolution
311	Catégorie du centre de formation : Critères de moyens ( catégorie 1 ou 2)	1500	1500	0
312	Efficacité du centre de formation : Critères d'efficacité	1000	1000	0
313	Obtention du "Label jeunes élite (UNIQUEMENT POUR LES CLUBS ACCEDANT EN LIGUE 2)	500	500	0
321	Existence d'un centre d'entraînement	30	30	0
322	Locaux du centre d'entraînement	30	50	+20
323	Existence d'une salle réservée à la presse	20	20	0
324	Possibilité d'accueil de spectateurs	20	0	-20
<b>Nouveau critère</b>	Types de surface des terrains du centre		50	+50



## 4 – Modification de certains critères

### Zone joueurs & spectateurs

- La partie « Zone joueurs et spectateurs » (hors critères pelouse) passe à **3 470 pts** (3 480 précédemment)

N° Critere	Libelle Critere	Cotation critère 17-18	Cotation critère 18-19	Evolution
161.8	Absence de grilles/barrières entre le secteur visiteurs et les autres espaces spectateurs	50	30	-20
191	Mise en place en interne des recommandations LFP	30	0	-30
<b>Nouveau critère</b>	Existence d'une compétence référent supporter		40	+40

### ➤ Modification des conditions d'obtention de 3 critères

❖ Application mobile

Prise en compte de la possibilité de renvoi vers d'autres plateformes ou applis

❖ Existence de sièges individuels avec dossier

Prise en compte de la présence, sur les zones où un club ne disposerait pas de sièges avec dossier ou de sièges, de « brise-lame » (ou encore « barre de recoupement »)

❖ Existence d'offres familles, femmes et étudiants

Parler de produits, plus d'offre et exclure la gratuité

❖ Signatures d'accueil

Ajout du critère à la grille de contrôle « aléatoire » de Bureau Veritas

## 4 – Modification de certains critères

### Médias

➤ Pas de modification significative sur cette partie

➤ Simples ajustements sur 2 critères :

❖ Position caméra « base »

Faire en sorte que les clubs pérennisent le dispositif

❖ Existence d'une salle de conférence de presse

Accepter sur une session seulement les séparations temporaires puis demander un dispositif pérennisé





## 4 – Modification de certains critères

### Structuration salariée

- **Suppression d'une compétence informatique**  
(Très difficilement vérifiable. Les points (30) sont systématiquement attribués dans la mesure où l'externalisation est acceptée)



## 5 - Suppression Bonus DNCG

- Demande de suppression du Bonus à l'initiative de la DNCG
- Volonté de la Commission de soutenir cette initiative
- Pas de concordance de calendrier entre DNCG (15 mai) et Licence Club (mi-septembre)
  - ❖ Pression des clubs sur la DNCG
  - ❖ Pas de climat serein pour juger de l'octroi ou non de la Licence Club
  - ❖ Exemples récents des dossiers Amiens SC et Paris FC
- L'obtention du Bonus peut freiner la volonté de se structurer : contre-productif
  - ❖ Bonus facilite obtention Licence Club
  - ❖ Un club qui obtient Licence grâce au bonus ne fera pas les efforts sur des points structurants
- Potentielle « double sanction » pour les clubs encadrés



# Licence Club 2018-2019

## Propositions de modifications

Conseil d'administration de la LFP  
Paris, 14 décembre 2017

- Libre
- Interne au Service
- Interne à la LFP
- Confidentielle - Personnelle

Version : V01

P 14

